

Le 1<sup>er</sup> février 2018

**Par SDÉ et messenger**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année  
tarifaire 2018-2019 (dossier R-4011-2017)  
Notre dossier : 22507-17

---

Chère consœur,

L'Union des municipalités de Québec vous soumet les informations suivantes en prévision de l'audience du dossier en titre qui aura lieu du 7 au 16 février prochain :

- Témoin : Pierre Prévost, économiste, analyste désigné de l'UMQ et auteur de la preuve.
- Le temps requis pour la présentation de la preuve est de 30 minutes.
- Une déclaration assermentée au soutien à la preuve de l'UMQ sera déposée à l'audience.
- L'UMQ entend contre-interroger le seul panel du Distributeur pour une durée d'environ 20 minutes.
- Temps prévu pour l'argumentation : 20 minutes pour une plaidoirie orale.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) *Catherine Rousseau*

Catherine Rousseau

/vv